

Direction générale de l'enseignement scolaire

Paris, le 0 2 NOV. 2023

Liberté Égalité Fraternité

Service de l'accompagnement des politiques éducatives Sous-direction de l'action éducative Pôle relations avec les associations et partenariats DGESCO C2-PRAP DGESCO-D2023-007963 Affaire suivie par :

Tél: 01 55 55 20 17

Mél: assos.agrements@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Madame la présidente,

Vous avez sollicité, pour l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP), l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D. 551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance (CNAECEP) du 4 avril 2023, j'ai décidé de vous accorder cet agrément, avec reconnaissance du tronc commun prévu par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, ainsi que son extension aux associations départementales et régionales.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation le directeur général de l'enseignement scolaire

Edeuard GEFFRAY

Madame Nicole BONEFOY
Présidente
Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public
8 rue Edouard Lockroy
75011 PARIS